



N/REF : 23/LET/12

OBJET : Groupe de travail « Horaires Non-Cadres »

A l'attention de : Mme Amandine FOSSARD EHL.

Madame la Directrice des Ressources Humaines AH France.

Lors du CSE-C du 27 Avril 2023, à la consultation relative à « l'organisation du temps de travail du personnel en référence horaire au 1^{er} janvier 2024 », la CFE-CGC avait donné un avis favorable suite aux réponses positives de la Direction quant à :

- Sa volonté de créer un groupe paritaire de travail pour accompagner le changement au deuxième semestre 2023.

- Son engagement à donner aux salariés et managers les moyens et outils de suivre en temps réel le temps de travail effectué, de définir les horaires cohérents dans les secteurs hors production, etc...

- La possibilité d'ouvrir à nouveau les discussions sur la définition du périmètre de production et hors production.

- Sa volonté de juger l'efficacité de cette nouvelle organisation au travers de la commission de suivi des horaires et de proposer et définir des évolutions potentielles.

Si le dernier point ne pourra s'appréhender qu'après le 1^{er} Janvier 2024 ; il nous paraît urgent d'ouvrir les discussions au moins sur les 2 premiers sujets et la CFE-CGC demande à la Direction des Ressources Humaines, conformément aux engagements pris le 27 avril, de réunir au plus tôt les partenaires sociaux.

Veuillez agréer, Madame la Directrice des ressources Humaines, nos meilleures salutations.

DSC CFE-CGC

Claude BOCOZ

Copie : L'ensemble des salariés